

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 012-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS.

Présents : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame EL HAJOUI Rachida, Monsieur DADDA Mohamed, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame DA SILVA Alisson, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine et Madame SCHEYDER Mireille.

Excusés : Madame GOMEZ Elisabeth, Madame DIALLO Aminata, Monsieur JEGOU Serge et Madame SINDAYIGAYA Marguerite.

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

L'instruction comptable M 14 prévoit que lorsque le compte administratif n'a pas été approuvé avant le vote du budget primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2022, les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement du Centre Communal d'Action Sociale sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. L'affectation deviendra définitive après le vote du compte administratif 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur l'affectation des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- D'affecter provisoirement les résultats du Compte Administratif 2022 comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION 2022 DU BUDGET C.C.A.S.
(Extrait du compte de gestion)**

BUDGET CCAS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture de l'exercice 2022
Investissement	261 730.46 €	0,00 €	- 13 073.50 €	248 656.96 €
Fonctionnement	233 447.92 €	0.00 €	11 927.54 €	245 375.46 €

✓ Affectation provisoire des résultats du compte administratif 2022 au Budget CCAS 2023 :

- <u>Recettes d'investissement</u> c/001 – excédent antérieur reporté	248 656.96 €
- <u>Recettes de fonctionnement</u> c/002 – excédent antérieur reporté	245 375.46 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,
Djamel NEDJAR.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.